TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du vendredi 11 décembre 2020

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME
Absent : Tahar KHERROUBI
Représenté: Jean-Claude PARREY représenté par Bruno EYZAT
Secrétaire(s) de la séance : Samuel AUBERT

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Daniel CAPPE, Conseiller municipal.

1-Adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du puy-de-dôme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
-décide d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
-autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
-décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.
ADOPTE à l'unanimité des membres présents

2-Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du puy-de-dôme

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :
-décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
-autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
-décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.
ADOPTE à l'unanimité des membres présents

3-Adhésion à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
-décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
-prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité
-autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
-inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.
ADOPTE à l'unanimité des membres présents

4-Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2020, sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1200.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1200.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus- values de recettes indiquées ci-dessus.

5-Proposition du SIEG de rénovation complète en LED

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de rénovation complète en LED pour l'optimisation du parc d'éclairage public du bourg faite par le SIEG:
0 Lanterne de type "Boule"
3 lanternes de type "Ballon fluo"
0 lanterne vétuste
5 lanternes capots plastiques
1 kits rétrofit LED à installer sur lanternes existantes

Soit 9 lanternes à rénover

	Puissance kVA	Coût de fonctionnement: Fonctionnement continu 4 100h/an	Coût de fonctionnement: Coupure 5h/nuit ou abaissement 50% sur10h
Avant rénovation	**1.2**	**743 €**	
Après rénovation	**0.6**	**359 €**	**242 €**
Economies	**0.6**	**384 €**	**502€**

Montant travaux € HT	**5 410 €**
Part communale € HT	**2 705€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **APPROUVE** la proposition du SIEG présentée par le Maire,en choisissant l'option abaissement 50% sur10h.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

6-Renouvellement ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie arrive à échéance le 10 février prochain et qu'il serait souhaitable de la renouveler pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie en attente de versements des subventions.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 30 000 € auprès du Crédit Agricole. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:
DECIDE de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.

7-DETR 2021 Aménagement du bourg (ADRESSAGE)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une subvention pour l'Aménagement du bourg auprès des services de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR)2021. Le taux de cette subvention serait de 30 % du montant HT .
Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention pour la mise en place de l'Adressage.
L'étude ayant débutée, la demande de subvention se fera uniquement sur **la Signalétique** suivant le devis estimatif de la POSTE .

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement TTC: 5 066.87 € TTC

Subvention sollicitée DETR 2021 (30 % du montant HT)	1 266.72 €
Fonds de compensation de la TVA	844.48 €
Autofinancement et/ou Emprunt	2 955.67 €
Total TTC	**5 066.87€**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
1/ **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire ;
2/**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021 et approuve le dossier de demande de subvention correspondant ;
3/ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

8-DETR 2021 Bâtiments communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une subvention pour les Travaux de Réhabilitation de bâtiment communal Bar Casse Croûte (**Reprise de l'activité par Elodie SERTILLANGE**) auprès des services de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR)2021. Le taux de cette subvention serait de 30 % du montant HT.

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention pour la Réhabilitation de bâtiment communal Bar Casse Croûte suivant les devis estimatifs .

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement TTC: 42 286.40 TTC (Soit 35 239€ HT)

Subvention sollicitée DETR 2021 (30 % du montant HT)	10 571.70 €
Subvention Région Rhône Alpes Auvergne (40% du montant HT)	14 095.60€
Fonds de compensation de la TVA	7 047.80€
Autofinancement et/ou Emprunt	10 571.30€
Total TTC	**42 286.40€**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

1/ **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire ;

2/**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021 et approuve le dossier de demande de subvention correspondant ;

3/ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

9-Demande de subvention à la Région (Aménager un dernier commerce en milieu rural)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une subvention pour la Réhabilitation du bâtiment communal Bar Casse Croûte auprès des services de la Région Auvergne -Rhône -Alpes. Le taux de cette subvention serait de 40 % du montant HT

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention pour la Réhabilitation du bâtiment communal Bar Casse Croûte suivant les devis estimatifs .

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement TTC: 42 286.40 TTC (Soit 35 239€ HT)

Subvention sollicitée DETR 2021 (30 % du montant HT)	10 571.70 €
Subvention Région Rhône Alpes Auvergne (40% du montant HT)	14 095.60€
Fonds de compensation de la TVA	7 047.80€
Autofinancement et/ou Emprunt	10 571.30€
Total TTC	**42 286.40€**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents des membres présents, le Conseil Municipal :

1/ **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire ;

2/**SOLLICITE** l'aide financière e la Région Auvergne -Rhône -Alpes et approuve le dossier de demande de subvention correspondant ;

3/ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

10-Demande de subvention 2021-Lutte contre l'insécurité routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par courrier d'une demande subvention de l'Association Prévention Routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention .

11-Demande de subvention Association Française des Sclérosés en Plaque

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier émanant de l'Association Française des Sclérosés en Plaque sollicitant la commune pour une subvention pour l'année 2021. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 135 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d' accorder une subventionde 135€ pour l'année 2021 à l'Association Française des Sclérosés en Plaque .

12-Tarifs et période ouverture des gîtes 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les tarifs des gîtes ruraux pour l'année 2021. Il présente les tarifs appliqués à ce jour :

Gîtes	HAUTE SAISON Juillet et Août			HORS SAISON Personne Hors Commune			Personne de la Commune*		
	Semaine	Nuitée	Week-end	Semaine	Nuitée	Week-end	Semaine	Nuitée	Week-end
955	200	35	80	150	35	80	140	30	73
956	262	45	100	210	45	100	200	40	93
957	285	45	100	210	45	100	200	40	93

* Sur la base de la Liste Electorale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs ci-dessus pour l'année 2021 et d'ouvrir les gîtes du 10/04/2021 au 27/09/2021.

13- Désignation des délégués SMCTOM

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre au SMCTOM Haute Dordogne à Bourg Lastic de désigner un délégué titulaire pour remplacer Daniel CAPPE décédé le 23 novembre dernier,

Après un vote, L'assemblée a désigné :

-**Mr BOYER Guy**, Conseiller Municipal, domicilié Gominot 63810 TREMOUILLE SAINT-LOUP

14 -Désignation d'un correspondant défense

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense pour remplacer Daniel CAPPE, décédé le 23 novembre 2020

Après un vote, L'assemblée a désigné :

- **Mr Alexander CONSTANTIN**,Conseiller Municipal, domicilié Le Bost 63810 TREMOUILLE ST-LOUP

15-Demande d'exonération de loyer multiple rural cause COVID19

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande d'exonération de loyer du 4ème trimestre 2020 de Madame Martin (SERTILLANGE) Christine gérante du Bar Casse Croûte pour cause de fermeture suite au COVID19 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'exonérer Madame MARTIN (SERTILLANGE) Christine du loyer du 4ème trimestre soit 391.44€ .

16-Questions diverses

-La maintenance et l'installation des illuminations ont coûté 1 411.18€.

-Point d'information: Nouveau site officiel de la commune réalisé en liaison avec le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme a été mis en ligne le 11 janvier 2021.

N'hésitez pas à vous faire part de vos remarques , de vos suggestions en cliquant sur l'enveloppe en haut à droite de l'écran. Elles seront les bienvenues pour améliorer et faire vivre ce site. Merci d'avance.

-Monsieur Bruno EYZAT (titulaire) et Madame Bernadette ROUSSEAU (supléante) sont désignés pour la commission du tourisme.

-TAHAR KHERROUBI a transmis la lettre suivante à la mairie:

Chers Trémouillais

Je souhaitais vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordé en m'élisant en tant que Conseiller municipal. Mais les aléas de la vie ne me permettent plus d'assurer mes fonctions de Conseiller municipal. En effet, c'est pour cette raison que je démissionne, avec regret, de mon poste.

Merci de votre compréhension, et je vous souhaite également de passer de bonnes fêtes de fin d'années.